

Baromètre TEVA par formation

**Notes méthodologiques - le début de carrière
professionnelle des diplômés par formation**

Étude Transition École-Vie Active - TEVA

Septembre 2019



L'INFPC mène des travaux de veille et de développement en matière de formation à travers l'Observatoire de la formation. Les données MENJE et CEDIES utilisées dans cette publication ont été mises à disposition conformément aux autorisations de la CNPD 220/2012 et 225/2014. Les données IGSS utilisées dans cette publication ont été mises à disposition dans le cadre de la Luxembourg Microdata Platform on Labour and Social Protection gérée par l'Inspection générale de la sécurité sociale. Les résultats et avis formulés dans cette publication n'engagent que l'auteur et ne reflètent en aucun cas les opinions du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur ou de l'Inspection générale de la sécurité sociale.

L'étude TEVA : un instrument inédit pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'école	4
1. Contexte et objectifs de l'étude	4
2. Quels sont les élèves suivis ?	5
La population TEVA pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation	6
1. Combien d'élèves sont suivis ?	6
2. Quelles sont les formations suivies ?	8
Le baromètre TEVA pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation	16
3. Quelles sont les situations vécues après l'école ?	16
4. Comment résumer les situations vécues après l'école ?	18
À propos de l'Observatoire de la formation et de l'INFPC	24

L'étude TEVA : un instrument inédit pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'école

1. Contexte et objectifs de l'étude

L'étude Transition École-Vie Active - TEVA, menée par l'Observatoire de la formation, pôle d'activité de l'INFPC, vise à analyser le début de carrière des élèves primo-sortants du système éducatif.

Les primo-sortants correspondent aux jeunes qui interrompent leurs études pour la première fois, en cours, ou à l'issue de l'année scolaire de l'examen pour l'obtention d'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général.

La force de l'étude TEVA réside dans son caractère longitudinal. Les jeunes d'une même génération de primo-sortants sont suivis au quotidien durant les trois premières années consécutives à leur sortie de l'école. L'étude est répétée sur plusieurs générations de primo-sortants.

L'originalité de l'étude TEVA tient au caractère objectif des données utilisées. Elles proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) selon les autorisations de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) n°220/2012 et n°255/2014 et de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) selon l'accord de confidentialité signé avec l'IGSS en date du 03/09/2018.

2. Quels sont les élèves suivis ?

Suite à la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire, les mots « enseignement secondaire » sans l'ajout « technique » sont remplacés par les mots « enseignement secondaire classique ». Les mots « enseignement secondaire technique » sont remplacés par les mots « enseignement secondaire général ».

Les élèves sortant de l'enseignement secondaire général

Les élèves sortant de l'enseignement secondaire général en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 sont suivis respectivement jusqu'en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

L'ensemble des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire général sont étudiés :

- le CITP, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le CCM, Certificat de Capacité Manuelle,
- le CCP, Certificat de Capacité Professionnelle,
- le CATP, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle,
- le DAP, Diplôme d'Aptitude Professionnelle,
- le DT, Diplôme de Technicien,
- le DFESG, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Générales.

Suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le CCP et le CATP par le DAP.

Les élèves sortant de l'enseignement secondaire classique

Les élèves sortant de l'enseignement secondaire classique en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 sont également suivis sur trois années.

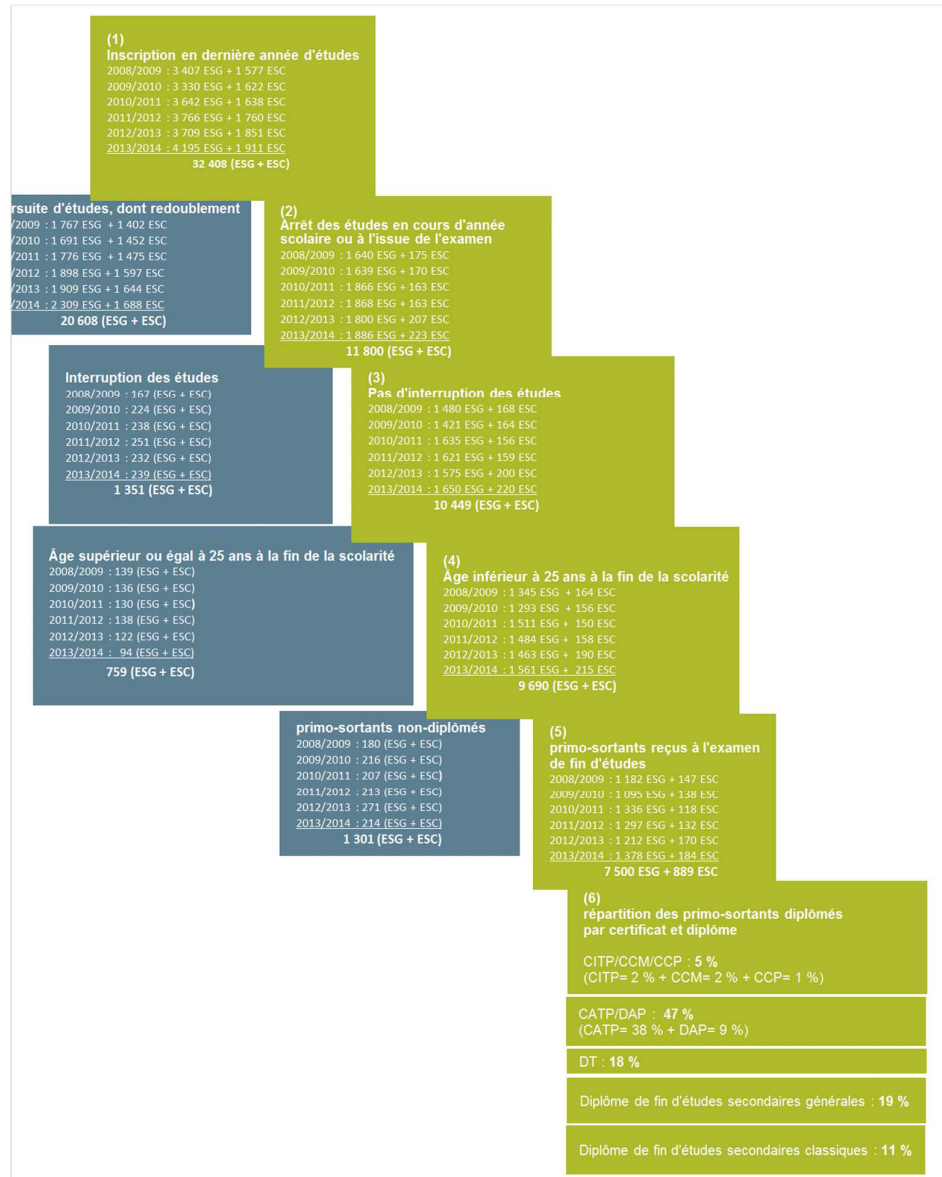
- L'enseignement secondaire classique mène au
 - DFESC, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Classiques.

La population TEVA pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation

1. Combien d'élèves sont suivis ?

8 389 détenteurs d'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire classique - ESC et de l'enseignement secondaire général - ESG, obtenu en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 constituent la population TEVA pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation.

Figure 1. Population TEVA



Note : Actualisation au 31/07/2018.
 Source : Observatoire de la formation

Lecture :

(1) 32 408 élèves sont enregistrés en dernière année d'études, les années scolaires 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 pour l'obtention d'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général.

(2) 11 800 des 32 408 élèves ne poursuivent pas d'études secondaires classiques, secondaires générales ou supérieures l'année suivant celle de l'inscription potentielle à l'examen.

(3) 10 449 des 11 800 élèves n'ont pas connu d'interruption d'études durant au moins 12 mois l'année précédant celle de l'inscription potentielle à l'examen.

(4) 9 690 des 10 449 élèves ont moins de 25 ans à la fin de la scolarité. Ce sont les primo-sortants.

(5) 8 389 des 9 690 primo-sortants ont été reçus à l'examen. Ce sont les primo-sortants diplômés.

Parmi les 8 389 primo-sortants diplômés, 7 500 ont obtenu un certificat ou un diplôme de l'enseignement secondaire général et 889 ont obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire classique.

38 % détiennent un Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP) et 9 % un Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP). Ils sont 2 % à disposer d'un Certificat de Capacité Manuelle (CCM), 2 % d'un Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP) et 1 % ont obtenu un Certificat de Capacité Professionnelle (CCP). 18 % sont détenteurs du Diplôme de Technicien (DT). Parmi les primo-sortants diplômés, 19 % ont été reçus à l'examen de fin d'études secondaires générales - DFESG et 11 % à celui de fin d'études secondaires classiques - DFESC.

2. Quelles sont les formations suivies ?

Seuls 7 484¹ des 7 500 diplômés de l'enseignement secondaire général sont considérés pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation. 88 formations ou regroupements de formations menant au CITP/CCM/CCP, au CATP/DAP et au DT sont référencées. Elles préparent à l'exercice de 74 métiers et professions ou regroupements de métiers et professions, accessibles en formation professionnelle sous la responsabilité d'une chambre patronale et de la chambre des salariés. Les 74 métiers et professions se répartissent sur 10 domaines de formation. Par ailleurs, 11 sections pour quatre divisions menant au DFESG sont référencées.

Agriculture, horticulture et environnement naturel

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019 ¹)	métier et profession par voie de formation à l'étude ²	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
agriculteur	DAP - agriculteur	DAP et CATP - agriculteur	37	métiers de l'agriculture et de l'horticulture	Chambre d'agriculture
horticulteur (fleuriste, floriculteur, maraîcher et pépiniériste-paysagiste)	CCP - assistant fleuriste ³ , assistant horticulteur en production et assistant pépiniériste-paysagiste	CCP - assistant fleuriste, assistant horticulteur en production et assistant pépiniériste-paysagiste et CCM - fleuriste, floriculteur, horticulteur-maraîcher et pépiniériste-paysagiste	44	métiers de l'agriculture et de l'horticulture	Chambre d'agriculture
	DAP - fleuriste ³ , floriculteur, maraîcher, pépiniériste-paysagiste	DAP et CATP - fleuriste, floriculteur, maraîcher et pépiniériste-paysagiste	93		
opérateur de la forêt et de l'environnement	DAP - opérateur de la forêt et de l'environnement	DAP - opérateur de la forêt et de l'environnement et CATP - opérateur de l'environnement	74	métiers de l'agriculture et de l'horticulture	Chambre d'agriculture
technicien en agriculture	DT - technicien en agriculture	DT - agriculture	53	technicien en agriculture, en environnement naturel et en horticulture	Chambre d'agriculture
technicien en environnement naturel	DT - technicien en environnement naturel	DT - environnement naturel	48	technicien en agriculture, en environnement naturel et en horticulture	Chambre d'agriculture
technicien en horticulture	DT - technicien en horticulture	DT - horticulture	27	technicien en agriculture, en environnement naturel et en horticulture	Chambre d'agriculture

¹ Selon Mémorial A n° 586 du 11 juillet 2018.

² D'après le Mémorial A n° 163 du 9 août 2012 et le mémorial A n° 1117 du 12 juillet 2013 pour la dernière année scolaire à l'étude, 2013/2014.

³ La Chambre des métiers est responsable des formations menant au CCP d'assistant fleuriste et au DAP de fleuriste. Les métiers d'assistant fleuriste et de fleuriste font partie de la famille des Métiers de l'art et métiers divers. Ils sont référencés par www.handsup.lu sous la rubrique Métiers de la communication, du multimédia et du spectacle.

¹ 7 484 en ne comptant pas les détenteurs du diplôme de technicien - division chimique. Cette formation est actuellement arrêtée et n'est pas représentée au niveau des domaines de formation.

Alimentation

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
boucher-charcutier	CCP - boucher-charcutier	CCP et CCM - boucher-charcutier	<10	métiers de l'alimentation	Chambre des métiers
	DAP - boucher-charcutier	DAP et CATP - boucher-charcutier	19		
boulangier-pâtissier	CCP - boulangier-pâtissier	CCP et CCM - boulangier-pâtissier	<10	métiers de l'alimentation	Chambre des métiers
	DAP - boulangier-pâtissier	DAP et CATP - boulangier-pâtissier	30		
traiteur	DAP - traiteur	DAP et CATP - traiteur	<10	<i>métiers de l'alimentation</i>	<i>Chambre des métiers</i>
pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier	DAP - pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier	DAP - pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier	<10	<i>métiers de l'alimentation</i>	<i>Chambre des métiers</i>

Arts et communication

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
décorateur	DAP - décorateur	DAP - décorateur et CATP - décorateur-étalagiste et décorateur-publicitaire	24	professions dans le commerce	Chambre de commerce
<i>métiers du livre (relieur et imprimeur)</i>	DAP - relieur ¹	CATP - métiers du livre (relieur et imprimeur) ²	<10	<i>métiers de la communication, du multimédia et du spectacle</i>	<i>Chambre des métiers</i>
<i>photographe</i>	<i>La formation de photographe est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.</i>	DAP et CATP - photographe	<10	<i>métiers de la communication, du multimédia et du spectacle</i>	<i>Chambre des métiers</i>
<i>sérigraphe</i>	<i>La formation de sérigraphe est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.</i>	CATP – sérigraphe ³	<10	<i>métiers de la communication, du multimédia et du spectacle</i>	<i>Chambre des métiers</i>
technicien en artistique	DT - technicien en artistique	DT - artistique	102	technicien en artistique	Chambre de commerce

¹ La formation d'imprimeur est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.

² Derniers diplômés à l'étude en 2010/2011.

³ Derniers diplômés à l'étude en 2009/2010.

Construction

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
constructeur métallique	DAP - constructeur métallique	DAP - constructeur métallique et CATP - serrurier de construction	33	constructeur métallique	Chambre de commerce
dessinateur en bâtiment	DAP - dessinateur en bâtiment	DAP et CATP - dessinateur en bâtiment	42	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
électricien	CCP - électricien	CCP et CITP - électricien	17	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - électricien	DAP et CATP - électricien	91		
installateur chauffage-sanitaire	CCP - installateur chauffage-sanitaire	CCP - installateur chauffage-sanitaire, CITP - installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation et CITP - installateur sanitaire	32	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - installateur chauffage-sanitaire	DAP - installateur chauffage-sanitaire, CATP - installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation et CATP - installateur sanitaire	71		
menuisier	DAP - menuisier	DAP et CATP - menuisier	29	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
menuisier-ébéniste	DAP - menuisier-ébéniste	DAP et CATP - menuisier-ébéniste	34	menuisier-ébéniste	Chambre de commerce
métiers de la toiture (charpentier, couvreur et ferblantier-zingueur)	CCP - couvreur	CCP et CCM - couvreur	11	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - métiers de la toiture (couvreur, charpentier et ferblantier-zingueur)	DAP et CATP - métiers de la toiture (charpentier, couvreur et ferblantier-zingueur)	45		
métiers du bâtiment (carreleur, fumiste-ramoneur, maçon, marbrier, marbrier-tailleur de pierres, plafonneur-façadier et tailleur-sculpteur de pierres)	CCP - métiers du bâtiment (carreleur, maçon, marbrier-tailleur de pierres et plafonneur-façadier) ¹	CCP et CCM - métiers du bâtiment (carreleur, fumiste-ramoneur, maçon, marbrier, plafonneur-façadier et tailleur-sculpteur de pierres)	20	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - métiers du bâtiment (carreleur, maçon, marbrier-tailleur de pierres et plafonneur-façadier) ¹	DAP et CATP - métiers du bâtiment (carreleur, maçon, marbrier, plafonneur-façadier et tailleur-sculpteur de pierres) et CATP métiers du bâtiment (fumiste-ramoneur)	32		
parqueteur	CCP - parqueteur	CCP et CCM - parqueteur	<10	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - parqueteur	DAP et CATP - parqueteur	<10		
peintre-décorateur	CCP - peintre-décorateur	CCP et CCM - peintre-décorateur	45	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - peintre-décorateur	DAP et CATP - peintre-décorateur	53		
serrurier	DAP - serrurier	DAP et CATP - serrurier	47	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
<i>vitrier miroitier</i>	<i>La formation de vitrier miroitier est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.</i>	<i>CATP - vitrier miroitier²</i>	<10	<i>métiers de la construction et de l'habitat</i>	<i>Chambre des métiers</i>
technicien en génie civil	DT - technicien en génie civil	DT - génie civil	88	technicien en génie civil	Chambre des métiers
<i>technicien en équipement énergétique et technique des bâtiments</i>	<i>DT - technicien en équipement énergétique et technique des bâtiments</i>	<i>DT - équipement énergétique et technique des bâtiments</i>	<10	<i>technicien en équipement énergétique et technique des bâtiments</i>	<i>Chambre des métiers</i>

¹ Les formations menant à une qualification de fumiste-ramoneur et de tailleur-sculpteur de pierres sont actuellement organisées en apprentissage transfrontalier.

² Derniers diplômés à l'étude en 2010/2011.

Gestion d'entreprises, logistique et informatique

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
agent administratif et commercial	DAP - agent administratif et commercial	DAP - agent administratif et commercial et CATP - employé administratif et commercial	557	professions dans le commerce	Chambre de commerce
gestionnaire qualifié en logistique	DAP - gestionnaire qualifié en logistique	DAP et CATP - gestionnaire qualifié en logistique	45	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
informaticien qualifié	DAP - informaticien qualifié	DAP et CATP - informaticien qualifié	47	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
technicien en administration et commerce	DT - technicien en administration et commerce	DT - administration et commerce	889	technicien en administration et commerce	Chambre de commerce
technicien en informatique	DT - technicien en informatique	DT - informatique	59	technicien en informatique	Chambre de commerce

Hôtellerie, restauration et tourisme

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
cuisinier	CCP - cuisinier	CCP - cuisinier et CITP - restaurateur-cuisine	27	professions dans le secteur HORECA	Chambre de commerce
	DAP - cuisinier	DAP et CATP - cuisinier	85		
hôtelier-restaurateur	DAP - hôtelier-restaurateur	DAP et CATP - hôtelier-restaurateur	49	professions dans le secteur HORECA	Chambre de commerce
restaurateur	DAP - restaurateur	DAP restaurateur et CATP - restaurateur cuisine-service	33	professions dans le secteur HORECA	Chambre de commerce
serveur de restaurant	CCP - serveur de restaurant	CCP - serveur et CITP - restaurateur-service	12	professions dans le secteur HORECA	Chambre de commerce
	DAP - serveur de restaurant	DAP - serveur de restaurant	13		
technicien en hôtellerie, section hôtellerie	DT - technicien en hôtellerie, section hôtellerie	DT - hôtellerie, section hôtelière	43	technicien en hôtellerie et en tourisme	Chambre de commerce
technicien en hôtellerie, section tourisme	DT - technicien en hôtellerie, section tourisme	DT - hôtellerie, section tourisme	40	technicien en hôtellerie et en tourisme	Chambre de commerce

Mécanique et électrotechnique

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
carrossier et débosseleur de véhicules automoteurs	CCP - débosseleur de véhicules automoteurs	CCP et CCM - débosseleur de véhicules automoteurs	26	métiers de la mécanique	Chambre des métiers
	DAP - carrossier et DAP - débosseleur de véhicules automoteurs	DAP - carrossier, DAP - débosseleur de véhicules automoteurs et CATP - carrossier et débosseleur de véhicules automoteurs	51		
électronicien en communication	DAP - électronicien en communication	DAP et CATP - électronicien en communication	89	électronicien en communication	Chambre de commerce
électronicien en énergie	DAP - électronicien en énergie	DAP et CATP - électronicien en énergie	264	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
magasinier du secteur automobile	DAP - magasinier du secteur automobile	DAP et CATP - magasinier du secteur automobile	37	métiers de la mécanique	Chambre des métiers
<i>mécanicien d'avions - cat A</i>	<i>DAP - mécanicien d'avions - cat A</i>	<i>DAP - mécanicien d'avions - cat A et CATP - mécanicien d'avions</i>	<i><10</i>	<i>professions dans l'industrie</i>	<i>Chambre de commerce</i>
mécanicien d'usinage	DAP - mécanicien d'usinage	DAP et CATP - mécanicien d'usinage	53	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
mécanicien industriel et de maintenance	DAP - mécanicien industriel et de maintenance	DAP et CATP - mécanicien industriel et de maintenance	186	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
mécatronicien	DAP - mécatronicien	DAP et CATP - mécatronicien	97	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
mécatronicien d'autos et de motos	CCP - assistant en mécanique automobile	CCP - assistant en mécanique automobile, CIP - mécanicien d'autos et de motos et CCM - mécanicien de cycles et de motocycles	27	métiers de la mécanique	Chambre des métiers
	DAP - mécatronicien d'autos et de motos	DAP - mécatronicien d'autos et de motos, CATP - mécanicien d'autos et de motos et CATP - électronicien de véhicules automoteurs	187		
mécatronicien de machines et de matériels agricoles et viticoles	DAP - mécatronicien de machines et de matériels agricoles et viticoles	DAP et CATP - mécanicien de machines et de matériel agricole et viticoles	38	métiers de la mécanique	Chambre des métiers
peintre de véhicules automoteurs	CCP - peintre de véhicules automoteurs	CCP et CCM - peintre de véhicules automoteurs	16	métiers de la mécanique	Chambre des métiers
	DAP - peintre de véhicules automoteurs	DAP et CATP - peintre de véhicules automoteurs	14		
technicien en électrotechnique, section communication	DT - technicien en électrotechnique, section communication	DT - électrotechnique, section communication	42	technicien en électrotechnique	Chambre de commerce
technicien en électrotechnique, section énergie	DT - technicien en électrotechnique, section énergie	DT - électrotechnique, section énergie	50	technicien en électrotechnique	Chambre de commerce
technicien en mécanique générale	DT - technicien en mécanique générale	DT - mécanique générale	28	technicien en mécanique	Chambre de commerce
technicien en mécatronique d'automobiles	DT - technicien en mécatronique d'automobiles	DT - mécatronique d'automobiles et DT - mécanique d'automobiles	24	technicien en mécanique	Chambre des métiers
<i>mécanicien d'avions - cat B</i>	<i>DT - mécanicien d'avions - cat B</i>	<i>DT - mécanicien d'avions - cat B</i>	<i><10</i>	<i>mécanicien d'avions - cat B</i>	<i>Chambre de commerce</i>
<i>mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction</i>	<i>DAP - mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction</i>	<i>DAP - mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction</i>	<i><10</i>	<i>métiers de la mécanique</i>	<i>Chambre des métiers</i>
<i>mécanicien de mécanique générale</i>	<i>DAP - mécanicien de mécanique générale</i>	<i>DAP - mécanicien de mécanique générale</i>	<i><10</i>	<i>métiers de la mécanique</i>	<i>Chambre des métiers</i>

Mode, coiffure et soins de beauté

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
coiffeur	CCP - coiffeur	CCP et CCM - coiffeur	44	métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène	Chambre des métiers
	DAP - coiffeur	DAP et CATP - coiffeur	160		
<i>couturier et tailleur</i>	<i>Les formations de couturier et de tailleur sont actuellement organisées en apprentissage transfrontalier.</i>	DAP, CATP et CCM - couturier et tailleur ¹	<10	<i>métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène</i>	<i>Chambre des métiers</i>
esthéticien	DAP - esthéticien	DAP et CATP - esthéticien	25	métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène	Chambre des métiers

¹ Derniers diplômés à l'étude en 2012/2013.

Santé et services d'aide à la personne

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
aide-soignant	DAP - aide-soignant	DAP et CATP - aide-soignant	382	professions dans le secteur des professions de santé et professions sociales	MENJE SFP
auxiliaire de vie	DAP - auxiliaire de vie	DAP et CATP - auxiliaire de vie	192	professions dans le secteur des professions de santé et professions sociales	MENJE SFP
<i>instructeur de la conduite automobile</i>	<i>DAP - instructeur de la conduite automobile</i>	<i>DAP et CATP - instructeur de natation DAP - instructeur de la conduite automobile et CATP - instructeur de conducteurs de véhicules automoteurs</i>	<10	<i>métiers de la mécanique</i>	<i>Chambre des métiers</i>
instructeur de natation	DAP - instructeur de natation ¹	DAP et CATP - instructeur de natation	33	métiers de la communication, du multimédia et du spectacle	Chambre des métiers
opticien	DAP - opticien	DAP et CATP - opticien	16	métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène	Chambre des métiers
<i>prothésiste dentaire</i>	<i>DAP - prothésiste dentaire</i>	<i>CATP - mécanicien dentaire</i>	<10	<i>métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène</i>	<i>Chambre des métiers</i>

¹ Le métier d'instructeur de natation fait partie de la famille des Métiers de l'art et métiers divers. Il est référencé par www.handsup.lu sous la rubrique Métiers de la communication, du multimédia et du spectacle.

Vente

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
agent de voyages	DAP - agent de voyages	DAP et CATP - agent de voyages	24	professions dans le commerce	Chambre de commerce
assistant en pharmacie	DAP - assistant en pharmacie	DAP et CATP - assistant en pharmacie	57	professions dans le commerce	Chambre de commerce
commis de vente	CCP - commis de vente	CCP - commis de vente et CITP - section de la vente	75	professions dans le commerce	Chambre de commerce
conseiller en vente	DAP - conseiller en vente	DAP - conseiller en vente et CATP - vendeur, vendeur-magasinier et magasinier	410	professions dans le commerce	Chambre de commerce
vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	DAP - vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	DAP - vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	12	métiers de l'alimentation	Chambre des métiers
vendeur en boucherie	DAP - vendeur en boucherie	DAP - vendeur en boucherie	<10	métiers de l'alimentation	Chambre des métiers
vendeur-retouche	DAP - vendeur-retouche	DAP - vendeur-retouche	<10	professions dans le commerce	Chambre de commerce

Enseignement secondaire général

division	section actuelle (2018/2019 ¹)	Section à l'étude ² – DFEST	nombre de diplômés suivis	famille de formation	responsable de formation
Diplôme de fin d'études secondaires générales - division administrative et commerciale	section gestion	section gestion	396	Idem - division	MENJE
	section communication et organisation	section communication et organisation	36		
Diplôme de fin d'études secondaires générales - division technique générale	section ingénierie	section technique générale	121	Idem - division	MENJE
	section informatique	section informatique	11		
Diplôme de fin d'études secondaires générales - professions de santé de la division des professions de santé et des professions sociales	section formation de l'infirmier	section de la formation de l'infirmier / infirmière	183	Idem - division	MENJE
	section sciences de la santé	section sciences de la santé	< 10		
	La formation menant de l'assistant(e) technique médical de laboratoire est actuellement arrêtée.	section de l'assistant(e) technique médical de laboratoire	13		
	La formation de l'assistant(e) technique médical de radiologie est actuellement arrêtée.	section de l'assistant(e) technique médical de radiologie	30		
Diplôme de fin d'études secondaires générales - professions sociales de la division des professions de santé et des professions sociales	section formation de l'éducateur	section de la formation de l'éducateur	806	Idem - division	MENJE
<i>Diplôme de fin d'études secondaires générales - division artistique</i>	section arts et communication visuelle et section artistique	division artistique	< 10	Idem - division	MENJE

¹ Selon grille horaire 2018-2019 - Enseignement secondaire général.

² Selon grille horaire 2013-2014 - Régime technique.

Les formations non référencées par le baromètre TEVA

La formation sous la compétence du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Chambre des salariés menant au CCP d'aide ménagère n'est actuellement pas référencée.

La formation sous la compétence de la Chambre d'agriculture et de la Chambre des salariés menant au DT d'entrepreneur maraîcher n'est actuellement pas référencée.

Les formations sous la compétence de la Chambre de commerce et de la Chambre des salariés menant au diplôme de technicien en logistique et de technicien en vente et gestion.

Les formations sous la compétence de la Chambre des métiers et de la Chambre des salariés menant au DAP de vendeur technique en optique, de mécatronicien agri-génie civil, de mécatronicien de cycles, de mécatronicien de véhicules utilitaires et de mécatronicien en techniques de réfrigération, ainsi que celles menant au CCP de pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier et de cordonnier-réparateur ne sont actuellement pas référencées.

Les formations sous la compétence du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse menant au diplôme de fin d'études secondaires générales dans la section gestion de l'hospitalité de la division hôtelière et touristique, dans la section sciences sociales de la division des professions de santé et des professions sociales, dans les sections architecture, design et développement durable, sciences environnementales et sciences naturelles de la division technique générale ne sont actuellement pas référencées.

Le baromètre TEVA pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation

3. Quelles sont les situations vécues après l'école ?

À partir des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS), un calendrier journalier retraçant l'activité de chaque jeune à l'étude sur trois années est reconstitué. Il démarre pour chacun, à partir de la date de sortie du fichier du MENJE, moment présumé de sortie du système scolaire et se compose de 1 095 jours civils.

Les 1 095 jours civils de vie post scolaire observés pour chaque jeune se répartissent sur sept états : l'emploi sous CDI, l'emploi sous CDD, l'emploi aidé, le chômage, l'inactivité, la reprise d'études et la situation « autre ».

Sont en situation d'emploi, les jeunes en :

- contrat à durée indéterminée (CDI), y compris les indépendants et les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- contrat à durée déterminée (CDD), y compris ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier²,
- emploi aidé, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées³.

Sont en situation de chômage (indemnisé), les jeunes bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (formations d'initiation et de perfectionnement, mesures de formation Adem, mesures de formation complémentaires et service volontaire).

Note : Les expressions « sortants » et « jeunes » sont utilisées en lieu et place de l'expression « primo-sortants ».

² y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.

³ Activités d'insertion professionnelle (AIP) - anciennement, Affectation temporaire indemnisée (ATI) / Contrat d'appui-emploi (CAE) / Contrat d'initiation à l'emploi (CIE) / CIE-EP Contrat d'initiation à l'emploi - expérience pratique / Mesures spéciales (MS) / Occupation temporaire indemnisée (OTI) - anciennement, Mise au travail (MT) / PU Contrat d'auxiliaire temporaire du secteur public / Stage de professionnalisation (SP) - anciennement, Stage de réinsertion professionnelle (SR).

Sont en situation d'inactivité,

les jeunes qui ne sont, ni en emploi, ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance.

La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

Sont en situation de reprise d'études,

les jeunes identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales lorsque le jeune poursuit ses études, par la perception d'une aide financière pour études supérieures versée par le CEDIES ou par un apprentissage pour adultes⁴.

Sont dans une situation « autre »,

les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

⁴ L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Il offre aux personnes enregistrées à l'Adem, une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquérir une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit, selon le métier ou la profession, à un CCP, à un DAP ou à un DT.

4. Comment résumer les situations vécues après l'école ?

La variété des situations vécues par les jeunes à l'étude au cours des trois années qui suivent la fin de l'école peut être appréhendée à l'aide d'un jeu de 17 indicateurs.

Un indicateur permet d'apprécier la sortie de l'école :

- Nombre de sortants diplômés (à l'étude)

Sept indicateurs permettent d'apprécier l'insertion professionnelle :

- Accès au premier emploi (4 mois au plus)
- Durée moyenne du premier emploi
- Emploi permanent
- Éloigné de l'emploi (moins d'1 an) et Reprise d'études (1 an et plus)
- Taux d'emploi à 3 ans
- Ni en emploi ni en reprise d'études à 3 ans

Six indicateurs permettent d'apprécier la qualité des emplois occupés :

- En CDI au premier emploi
- Salaire horaire médian à la 1^{ère} embauche
- Nombre moyen de CDD
- Nombre moyen de CDI
- Temps partiel
- En CDI à 3 ans

Trois indicateurs permettent d'apprécier l'adéquation formation - emploi :

- L'emploi sous CDD et sous CDI par secteur d'activité de l'employeur
- L'emploi sous CDD et sous CDI par taille de l'employeur
- L'emploi sous CDD et sous CDI par type de profession

L'exploitation des 17 indicateurs permet de faire des comparaisons par formation selon quatre dimensions :

- La sortie de l'école
- Le premier emploi après la sortie de l'école
- L'emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école
- L'emploi trois ans après la sortie de l'école

Note : La valeur des indicateurs n'est pas renseignée lorsque la donnée est manquante en ce qui concerne le métier ou la profession ou lorsque la taille de l'effectif associée au métier ou à la profession est inférieure à 10 sortants. À partir de 10 sortants, la valeur des indicateurs est renseignée. Elle gagne en fiabilité à mesure que la taille de l'effectif augmente. Elle est fournie à titre indicatif, en particulier lorsque la taille de l'effectif ne dépasse pas les 30 sortants.

La sortie de l'école

La sortie de l'école peut être appréhendée à l'aide de dix indicateurs.

- Nombre d'inscriptions en dernière année d'études
- Nombre de non-diplômés / diplômés
- Taux de non-diplômés / diplômés parmi les inscrits
- Nombre de sortants
- Nombre de sortants non-diplômés / diplômés
- Taux de sortants parmi les non-diplômés / diplômés

Le baromètre TEVA par formation ne présente que les valeurs relatives à un indicateur « Nombre de sortants diplômés », à l'étude.

Nombre d'inscriptions en dernière année d'études : nombre d'élèves inscrits en dernière année d'un cursus menant à l'obtention de l'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire général, anciennement technique.

Nombre de non-diplômés / diplômés : nombre d'élèves inscrits en dernière année d'études, **n'ayant pas obtenu / ayant obtenu** leur certificat ou leur diplôme de l'enseignement secondaire général, anciennement technique.

Taux de de non-diplômés / diplômés parmi les inscrits : nombre d'élèves **n'ayant pas obtenu / ayant obtenu** leur certificat ou leur diplôme de l'enseignement secondaire général, divisé par le nombre d'inscriptions en dernière année d'études, exprimé en pourcentage.

Nombre de sortants : nombre d'élèves de moins de 25 ans qui arrêtent leurs études pour la première fois après ou au cours de la dernière année d'un cursus menant à l'obtention de l'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire général.

Nombre de sortants non-diplômés / diplômés : nombre d'élèves **non-diplômés / diplômés** de moins de 25 ans qui arrêtent leurs études pour la première fois après ou au cours de la dernière année d'un cursus menant à l'obtention de l'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire général,

Taux de sortants parmi les non-diplômés / diplômés : nombre d'élèves **non-diplômés / diplômés**, de moins de 25 ans qui arrêtent leurs études pour la première fois après ou au cours de la dernière année d'un cursus menant à l'obtention de l'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire général, divisé par le nombre d'élèves **non-diplômés / diplômés**, exprimé en pourcentage.

Le premier emploi après la sortie de l'école

Le premier emploi après la sortie de l'école peut être appréhendé à l'aide d'un jeu de quatre indicateurs.

- Accès au premier emploi (4 mois et moins)
- Durée moyenne du premier emploi
- En CDI au premier emploi
- Salaire horaire médian à la 1^{ère} embauche

Accès au premier emploi (4 mois et moins) : nombre de sortants qui accèdent à l'emploi (CDD, CDI, emploi aidé) en quatre mois et moins après la sortie de l'école, divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

Durée moyenne du premier emploi : estimation (Kaplan-Meier) de la durée moyenne du premier emploi (CDD, CDI, emploi aidé) occupé après la sortie de l'école, exprimée en mois.

La durée moyenne du premier emploi est parfois sous-estimée lorsqu'un trop grand nombre de premiers emplois rapporté au nombre total de premiers emplois sont susceptibles de durer au-delà des trois années de la période d'observation.

En CDI au premier emploi : nombre de sortants qui occupent leur premier emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), divisé par le nombre de sortants ayant obtenu au moins un emploi (CDD, CDI, emploi aidé) au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

Salaire horaire médian à la 1^{ère} embauche : salaire horaire* perçu lors du premier emploi (CDD, CDI**) occupé après la sortie de l'école, qui partage le nombre de sortants ayant obtenu au moins un emploi (CDD, CDI**) au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, en deux parts égales (50 %), exprimé en euros.

Le montant du salaire horaire médian à la 1^{ère} embauche constitue un seuil de salaire horaire que la moitié des sortants ne dépassent pas lors de leur premier emploi, au moment de l'embauche.

* salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

** Hors indépendant et aidants.

Note : Les expressions « sortants », « sortants diplômés » et « sortants non-diplômés » sont substituables pour le calcul des indicateurs. Seuls les « sortants diplômés » sont considérés pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation.

L'emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école

L'emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école peut être appréhendé à l'aide d'un jeu de neuf indicateurs.

- Nombre moyen de CDD
- *Nombre moyen de CDI*
- L'emploi sous CDD et sous CDI par secteur d'activité de l'employeur
- L'emploi sous CDD et sous CDI par taille de l'employeur
- L'emploi sous CDD et sous CDI par type de profession
- Temps partiel
- Emploi permanent
- Éloigné de l'emploi (moins d'1 an)
- et Reprise d'études (1 an et plus).

Nombre moyen de CDD : nombre d'épisodes d'emploi sous contrat à durée déterminée (CDD), hors intérim, divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi sous CDD, hors intérim, au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

Nombre moyen de CDI * : *nombre d'épisodes d'emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi sous CDI, au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.*

** facultatif, le sens à donner à l'interprétation de cet indicateur étant discutable.*

L'emploi sous CDD et sous CDI par secteur d'activité de l'employeur, taille de l'employeur et type de profession : nombre d'épisodes d'emploi sous CDD (hors intérim) et sous CDI par secteur d'activité de l'employeur (NACE rev.²), taille de l'employeur et type de profession (CITP 08 - grand groupe⁵), divisé par le nombre total d'épisodes d'emploi sous CDD (hors intérim) et sous CDI occupés par les sortants, au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

Temps partiel : nombre de mois d'emploi (CDD, CDI*) occupés à temps partiel divisé par le nombre de mois passé en emploi (temps partiel, temps plein) au cours trois années qui suivent la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

* Hors indépendant et aidants.

Emploi permanent : nombre de sortants qui sont en emploi (CDD, CDI, emploi aidé) pendant les trois années qui suivent la sortie de l'école, divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

⁵ Classification internationale type des professions, 2008

Éloigné de l'emploi (moins d'1 an) : nombre de sortants qui cumulent moins d'un an d'emploi (CDD, CDI, emploi aidé) sur les trois années qui suivent la sortie de l'école, divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

Reprise d'études (1 an et plus) : nombre de sortants qui cumulent un an de reprise d'études et plus au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage. Cet indicateur est utilisé pour vérifier si un taux d'éloignement de l'emploi élevé s'explique par un taux de reprise d'études élevé.

L'emploi trois ans après la sortie de l'école

L'emploi trois ans après la sortie de l'école peut être appréhendé à l'aide d'un jeu de trois indicateurs.

- Taux d'emploi à 3 ans
- En CDI à 3 ans
- Ni en emploi ni en reprise d'études à 3 ans

Taux d'emploi à 3 ans : nombre de sortants qui occupent un emploi (CDD, CDI, emploi aidé) trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

En CDI à 3 ans : nombre de sortants qui occupent un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI) trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre de sortants en emploi (CDD, CDI, emploi aidé) trois ans après la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

Ni en emploi ni en reprise d'études à 3 ans : nombre de sortants au chômage, inactifs et dans la situation « autre » trois ans après la sortie de l'école, divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

À propos de l'Observatoire de la formation et de l'INFPC

L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) est un établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission fondamentale vise à promouvoir la formation tout au long de la vie.

L'INFPC mène des travaux de veille et de développement en matière de formation à travers l'Observatoire de la formation.

Cet Observatoire répond à la volonté du gouvernement et des partenaires sociaux de bâtir une connaissance statistique fine et de produire des analyses qualitatives fiables en matière de formation.

Les productions de l'Observatoire fournissent des éclairages utiles aux politiques publiques et aux stratégies privées afin d'optimiser la qualité des compétences destinées au marché du travail.

